

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

Table with columns for location (Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, etc.), duration (Tous Mois, Six Mois, Un An), and price (5 fr., 10 fr., 18 fr., etc.).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues: A LYON: AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7

Dimanche prochain 3 Mars

LE NOUVEAU LYON

commencera, en feuilleton, la publication de Fromont jeune et Risler aîné

ALPHONSE DAUDET

Nulle part plus que dans Fromont jeune et Risler aîné

le conteur étonnant de Tartarin de Tarascon et des Contes de mon Moulin

L'intérêt ne languit pas un seul instant. Les scènes, tour à tour dramatiques, attendrissantes, gracieuses, passionnées, sont toutes finement observées et rendues avec une exactitude qui tient du prodige.

Négociants de la vieille et de la jeune école, contre-maîtres, ouvriers, garçons de caisse: tous les types du monde commercial et industriel sont pris sur le vif.

La perversité d'une coquette accumule les ruines et détermine la catastrophe finale.

Les personnages de second plan, parmi lesquels il faut citer le grotesque cabotin Delobello et son intéressante famille, ne sont pas moins bien étudiés.

ALPHONSE DAUDET

que commencera, dans son numéro du 3 mars

LE NOUVEAU LYON

Lire à la 3e page nos dépêches de la dernière heure.

BULLETIN DU JOUR

A la Chambre, continuation de la discussion du budget des colonies.

La commission du budget, conformément au désir exprimé par le gouvernement, a ajourné l'audition de M. de Lanessan.

M. Percher (Harry Alis), ancien directeur de l'agence Dalziel, rédacteur au « Journal des Débats », a été tué en duel.

Le rapport du général de Négrier sur l'épidémie du 27e de ligne constate que les médecins militaires ont fait leur devoir.

C'est le prince Lobanoff, ambassadeur de Russie à Vienne, qui succède à M. de Giers comme ministre des affaires étrangères.

M. de Metternich, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, est mort.

La « Gascogne » est arrivée au Havre où une réception enthousiaste lui a été faite.

A PROPOS DE NOMS

L'autre jour, en ouvrant un des grands journaux de Paris, mes yeux sont tombés sur une note, dans laquelle, en vingt lignes, l'auteur d'un conte paru la semaine précédente, adressait ses excuses à une dame habitant la province dont, sans le savoir, il avait donné le nom à l'une des héroïnes de son récit.

Comme le rôle attribué à la dite héroïne n'avait rien de très flatteur ni qui fût pour la rendre sympathique, la dame s'est offensée.

Elle a réclamé, et l'auteur, en même temps qu'il lui exprimait publiquement ses regrets, a dû lui déclarer que le nom employé par lui était bel et bien de sa composition, qu'il était sorti de toutes pièces de son cerveau et qu'antérieurement il ne l'avait jamais entendue prononcer, et qu'en

conséquence, le seul coupable en cette affaire était le hasard.

Des faits analogues se produisent maintenant tous les jours. A tout instant les romanciers et les auteurs dramatiques sont l'objet de réclamations du même genre.

Dès qu'ils sortent de cette catégorie de noms qui courent les rues, Durand, Dubois, Michel, Lenoir et autres pareils, dès qu'ils s'efforcent d'en trouver qui ait une allure un peu plus originale, ils sont exposés à des réclamations dont on ne saurait contester la légitimité, mais qui ne laissent pas de les mettre en cruel embarras.

Aussi choisir les noms de leurs personnages, au moment où ils préparent une œuvre nouvelle, est-il devenu une difficulté aussi sérieuse. Il n'est pas un de nous qui n'ait passé par là. Et cette difficulté n'est pas nouvelle.

Déjà, elle causait à notre illustre aïeul littéraire Balzac de très graves soucis. Le choix de ses noms était pour lui une grosse affaire. Il y consacrait des semaines. Lorsqu'à bout de recherches il ne savait plus à quel saint se vouer il se mettait à parcourir Paris et passait en revue les enseignes des boutiques. Il s'emparait des noms dont la phonétique le frappait, les inscrivait dans ses notes et rentrait chez lui, il y choisissait pour les faire siens ceux qui lui paraissaient le mieux répondre au caractère de ses personnages, soit qu'il les gardât tels qu'il les avait vus, soit qu'il les modifiât en joignant la première partie de l'un à la dernière partie de l'autre.

Il a dû à ce procédé des résultats excellents. Tous les noms qu'il a mis dans son œuvre sont merveilleusement appropriés à ceux qui les portent: Maréchal, Mirouet, Goriot, Grandet, Vautrin, Birotteau. Il en est de même de ceux dont il a pourvu les héros de son aristocratie, les familles de son faubourg Saint-Germain: Maugrignesse, Vandenesse, Langeais, Cardigan, Rubempré, Rastignac, Marsay; j'en passe à dessein car la liste est longue.

Naturellement il arriva qu'il prit ainsi des noms qui existaient dans la vie réelle. Ainsi, il y a une famille Vautrin. Nous avons tous connu à Paris un avocat de ce nom dont la conduite durant la Commune fut héroïque. Il y a également une famille de Marsay. On a signalé l'existence d'une famille de Rubempré. Un général de Rastignac est mort il y a peu d'années. Je me borne à ces exemples. Je pourrais en citer beaucoup d'autres.

Mais les gens qui portaient ces noms du temps de Balzac ne réclamaient pas. C'est la différence qui existe entre autrefois et aujourd'hui; aujourd'hui, on réclame. Paul Féval eût à soutenir un procès contre des personnes dont il avait mis le nom dans un de ses romans et qui se prétendaient diffamées. A une date plus récente l'auteur d'un drame à grand succès dut, à la requête d'une famille qui lui était inconnue, changer le nom d'un de ses héros. Le légendaire Tartarin de Tarascon s'appela d'abord Barbarin. Des Barbarin se récrièrent. AlphONSE DAUDET leur donna satisfaction en modifiant le nom. Barbarin est devenu Tartarin, ce qui ne l'a pas empêché de faire son chemin dans le monde.

On peut voir en ces traits combien il est devenu difficile aux romanciers et aux auteurs dramatiques de baptiser leurs personnages. Les procédés qu'ils emploient à cet effet exigent de plus en plus travail et réflexion. J'en suis un qui lit assiduellement les livres d'histoire. Il recueille au passage tous les noms qui le frappent.

Un autre les choisit dans l'indicateur des chemins de fer. Des noms de pays, il fait des noms d'hommes et de femmes.

Un autre les compose syllabes par syllabes, les construit comme un édifice, les tourne et les retourne vingt fois avant de les adopter, ce qui n'empêche pas les rencontres.

Quand on croit avoir inventé un nom, il se trouve, quel qu'il soit, qu'il existe déjà. La dame dont la réclamation m'a inspiré cet article, s'appelle Cournolet.

Cenon, créé par notre confrère, est tel qu'il n'a pu croire qu'il était porté par une personne vivante. Le même fait se produit à toute heure. Les auteurs seront gens bien à plaindre si le public ne leur témoigne pas un peu de tolérance.

J'admets qu'il est parfois désagréable de voir son nom imprimé dans un roman ou figuré dans une œuvre dramatique. Mais ce sont là des hasards, dont la plupart du temps personne n'est responsable.

La responsabilité de l'auteur ne saurait exister que si le nom dont il s'est servi dans une œuvre d'imagina-

tion possède dans la réalité une notoriété spéciale.

Il est clair que si j'appelle un personnage de roman Victor Hugo, Lamartine, Musset, je ne pourrai être fondé à prétendre que je ne l'ai pas fait exprès.

Cependant la notoriété ne constitue pas pour tous les noms un privilège. Pasteur et Dumas, pour n'en citer que deux, sont des noms célèbres. Mais il n'y en a tant de Dumas et de Pasteur que si je désigne ainsi des héros imaginaires, ni l'illustre savant, ni le grand auteur dramatique ne pourront m'accuser d'avoir choisi à dessein le nom qu'ils portent. En résumé, c'est de la part des auteurs, affaire de tact et de goût.

Quant au public, il doit, je le répète, se montrer tolérant pour ces rencontres qui ne sont que le fait du hasard.

Dans la vie courante, n'arrive-t-il pas que le même hasard vous impose de bien plus graves inconvénients? Un matin, en lisant votre journal, vous découvrez qu'un individu portant le même nom que vous vient d'être arrêté comme voleur, traître ou assassin. C'est, par exemple, le cas de tous les gens qui s'appellent Dreyfus, et Dieu sait s'il y en a! Qu'y faire? On ne peut que se dégager publiquement pour éviter les confusions, ou si le cœur vous en dit, se faire autoriser à porter un autre nom.

Ici, d'ailleurs, nous sommes dans la réalité de la vie, et le dépit que peut vous causer une similitude de ce genre se comprend aisément. Mais dans une œuvre d'imagination, elle est sans portée, et à moins qu'il ne soit prouvé qu'il y a eu, de la part de l'auteur, intention et malveillance, le plus simple est encore de fermer les yeux et de se résigner.

Ernest Daudet.

Lettre Parisienne

Paris, 28 février.

Le budget des douzièmes. — Grèves et services publics. — A Kiel et à Berlin. — Le mémorial du boulangisme

De longtemps on n'avait vu discussion du budget traîner comme celle de cette année. Les députés semblent éprouver plus que jamais le besoin de se tailler des réclames électorales et de jouer au grand homme d'Etat; à propos de tout, ce sont questions nouvelles soulevées avec accompagnement de discours qui n'en finissent plus. Cela se comprend, d'ailleurs. Du moment que nous nous sommes mis au régime des douzièmes, l'éloquence parlementaire peut, à son aise, se donner carrière. Un douzième de plus ou de moins, quand on y est, qu'est-ce que cela?

Donc, apprenons nos oreilles pour de nouveaux tournois d'éloquence, sur les effectifs, sur la marine et principalement sur les finances. En attendant, laissons-nous vivre en paix et acceptons le régime parlementaire tel que nos députés nous le font.

Les socialistes s'apprennent à faire une très vive opposition à la loi sur les ouvriers de l'Etat.

Cette campagne ne sera pas localisée à la Chambre; on voudrait organiser partout une agitation formidable contre une mesure qui dérange singulièrement les plans révolutionnaires.

Je ne pense pas que la majorité des ouvriers de l'Etat s'associe à ce mouvement. Les quelques meneurs qui sont à la tête et qui prétendent s'imposer assurent que le nombre des ouvriers adhérents est de 60.000. Or, il y a en France environ 350.000 ouvriers de chemins de fer. En prenant leurs affirmations au pied de la lettre, cela ne ferait que le sixième. Mais n'y a-t-il rien à rabattre sur ce chiffre de 60.000? On sait le cas qu'il faut faire de ces statistiques intéressées. Concluons donc hardiment que l'immense majorité des ouvriers reproche cette agitation sectaire, loin de s'y associer.

Beaucoup de bons esprits sont même d'avis que le projet de gouvernement sur les coalitions devrait être étendu à tous les services publics: gaz, électricité, omnibus, etc. On ne peut laisser la vie du pays à la merci d'une minorité. En ce moment, les employés des omnibus à Paris menacent de se mettre de nouveau en grève. Est-il admissible qu'une ville comme Paris puisse être privée de moyens de transport pour la satisfaction de quelques agitateurs?

En somme, la mesure proposée vise une nécessité d'ordre public. Les coalitions, les grèves, et même les syndicats sont des progrès à rebours, du socialisme factieux et de mauvais aloi.

L'invitation de la France aux fêtes de Kiel et à l'exposition de Berlin passionne de plus en plus les esprits. On discute le pour et le contre avec une animation et le sentiment a plus de part que le raisonnement.

L'invitation aux fêtes de Kiel, je vous l'ai déjà dit, nous ne pouvons pas la décliner, sous peine de nous mettre spontanément en dehors des relations européennes. Toutes les nations, à un

certain moment de leur histoire, ont éprouvé des revers. Cela n'a jamais empêché les relations du lendemain entre adversaires de la veille. Sur le terrain, après un duel, on se salue; parfois même on se serre la main. Les devoirs de la courtoisie internationale se concilient très bien avec le patriotisme.

En ce qui concerne plus spécialement les expositions, du moment que nous invitons les Allemands à prendre part aux nôtres, pourquoi refuserions-nous d'assister à leurs?

La divulgation des mystères du boulangisme va son train et porte le coup de grâce aux épaves du parti qui, un instant, a mis en danger la République.

Ce qu'il y a de plus triste dans ces révélations c'est de nous apprendre qu'un général français acceptait de l'argent de deux parts avec l'intention de les trahir l'un et l'autre à son profit.

Et dire qu'on parle de ramener son cadavre en France, tout comme s'il s'agissait des cendres d'un Napoléon!... UN PARISIEN.

Service téléphonique

La Journée de M. Felix Faure

Paris, 1er mars.

Le Président de la République a reçu ce matin le préfet de l'Eure, le maire et une délégation du Conseil municipal d'Evreux, qui venaient l'inviter à s'arrêter dans cette ville lors de son voyage en Normandie; les préfets des Basses-Pyrénées, de la Loire, du Nord et de l'Allier; le bureau du syndicat de la tannerie, le vice-amiral Barrera, récemment nommé préfet maritime à Brest, le général Garnier avec le bureau de la Société fraternelle des anciens officiers des armées de terre et de mer, le Conseil d'administration de l'école des aveugles Braille, qui venaient l'inviter à visiter cette école; les généraux Jamont et Detprie, les trésoriers-payeurs généraux du Gard et de la Loire.

Le président de la République a reçu également une délégation des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer et de l'industrie. Cette délégation lui a été présentée par les députés et sénateurs membres du comité de défense du syndicat parmi lesquels se trouvaient MM. Edouard Lockroy, Maurice Faure, Dindault, Sibille, Mémont, Mas, Guillemet et Dehou.

M. Guibert, président du syndicat, a invité officiellement le président de la République à assister à la fête annuelle des chauffeurs mécaniciens, qui doit avoir lieu en juin prochain.

M. Félix Faure a accepté l'invitation, en disant qu'il était heureux de suivre la tradition inaugurée par le regretté président Carnot.

Le président a fait le plus aimable accueil aux membres de la délégation et les a assurés de son dévouement aux travailleurs, particulièrement à ceux qui concourent à assurer la sécurité des voyageurs et dont les services sont indispensables à la défense nationale.

M. DE LANESSAN

et la Commission du Budget

Paris, 1er mars.

On nous communique la note suivante: M. de Lanessan n'étant plus gouverneur de l'Indo-Chine, le gouvernement n'a ni à autoriser son audition par la commission du budget ni à l'empêcher; mais, au cas où la commission voudrait l'interroger sur certains points d'administration, il sera bien entendu que ses déclarations auront un caractère purement personnel.

Telle est la réponse que le gouvernement a fait au président de la commission du budget, qui lui demandait s'il ne voyait pas d'inconvénients à l'audition de l'ancien gouverneur général.

La commission du budget a reçu communication de la réponse du gouvernement relative à la demande d'audition de M. de Lanessan.

Un certain nombre de membres se sont opposés à l'audition de l'ancien gouverneur.

Finalement, sur la proposition de M. Cocheret, l'ajournement de la question a été prononcé.

Si M. de Lanessan est entendu par la commission, ce sera lorsque celle-ci discutera le projet de gouvernement, tendant à élever à 15 millions l'avance de la métropole au Tonkin.

L'ENQUÊTE SUR LES CONVENTIONS

Paris, 1er mars.

Démision de M. Lannelongue. M. le docteur Lannelongue, député du Gers, vient d'adresser la lettre suivante au président de la commission d'enquête sur les Conventions: Monsieur le président, Lorsque j'ai accepté de faire partie de la commission relative à la mise en accusation d'un ancien ministre des travaux publics, je n'avais pas pensé que j'étais proche parent d'un administrateur de la Compagnie du Midi. Sans que ma liberté soit atteinte, elle pourrait être suspectée et je crois de mon devoir de me retirer. Veuillez agréer, etc. Signé: LANNELONGUE.

produit et expliqué les considérations qu'il a formulées à la tribune de la Chambre au cours de la séance d'hier, et qui sont relatives à la création d'une gare à Bordeaux.

LES CORRESPONDANCES MILITAIRES

Paris, 1er mars.

D'accord avec le ministre de la guerre, le ministre du commerce vient de prendre des mesures destinées à assurer la réalisation d'une réforme dont l'intérêt avait été récemment signalé à la Chambre au cours de la discussion du budget.

On sait que, jusqu'ici, la gendarmerie était exclusivement chargée de la remise de toutes les pièces et communications relatives au service militaire.

Cette partie de ses attributions n'a fait que se développer depuis un certain nombre d'années et elle constitue aujourd'hui pour ce corps une charge de plus en plus lourde qu'il a paru nécessaire d'alléger.

Conformément à la promesse que le président du conseil avait faite à la Chambre, le gouvernement a mis la question à l'étude. Il a été constaté par les services intéressés du ministère de la guerre et de la direction des postes et télégraphes, que, si pour la transmission des lettres ou des ordres d'appel individuels les concours de la gendarmerie est indispensable, il y a au contraire toute une catégorie de communications qui peuvent être échangées directement entre les bureaux de recrutement et les militaires dans leurs foyers. Tel est le cas de demandes de renseignements adressés aux hommes ou des réponses aux renseignements formulés par les jeunes soldats de la classe, les disponibles, les réservistes et les territoriaux, les avis de délivrance ou de refus d'ajournement ou de dispense et enfin toute une série de notifications de peu d'importance.

Il s'agit en effet de correspondances dont l'autorité militaire n'a pas besoin de faire constater la remise par un procès-verbal et il a été reconnu que la distribution pourrait être assurée dans les meilleures conditions par les facteurs des postes.

En conséquence, un décret qui paraîtra demain à l'Officiel, charge l'administration des postes de ce nouveau service et détermine la forme dans laquelle il devra s'effectuer.

Pour la demande de renseignements adressés par les commandants de recrutement aux hommes dont ils ont l'administration, le ministre crée une carte postale de nouveau genre qui circulera en franchise en France, en Tunisie et en Algérie.

Cette carte qui sera fournie par le ministre de la guerre, sera identique comme format et comme résistance à celles qui sont vendues au public par l'administration des postes.

Elle sera divisée, tant au verso qu'au recto, en deux parties.

Au recto, un côté contiendra l'adresse du destinataire; l'autre côté, l'adresse du commandement de recrutement.

Au verso, un côté servira pour la demande du bureau de recrutement; l'autre, pour la réponse faite par l'homme à cette demande.

Enfin, les commandants de recrutement sont autorisés à expédier en franchise, sous bande, la réponse faite par eux aux demandes qu'ils leur ont parvenues aux militaires dans leurs foyers.

Mais il est entendu que ces demandes, si elles sont envoyées par l'intermédiaire des postes, devront continuer d'être régulièrement affranchies.

DUEL MORTEL

Paris, 1er mars.

A la suite de l'envoi par M. Henry Percher (Harry Alis) ancien directeur de l'Agence Dalziel, secrétaire du comité de l'Afrique française, d'une lettre personnelle à M. Le Châtelier que celui-ci a trouvée offensante, un échange de témoins a eu lieu jeudi soir.

Le lieutenant-colonel Baudot et le commandant de Castellou pour M. Le Châtelier, et MM. Paul Bluyssen et André Hallays, rédacteurs au « Débats », pour M. Percher, ont vainement essayé de trouver un terrain de conciliation.

Une rencontre à l'épée a été jugée inévitable; elle a eu lieu ce matin à l'île de la Grande-Jatte.

Des le premier engagement, M. Percher a été touché par M. Le Châtelier, à l'aisselle droite. L'épée l'a transpercé, il est mort presque sur le champ.

L'émiment collaborateur des « Débats » avait été fait chevalier de la Légion d'honneur l'année passée pour services rendus à la cause coloniale. Sa mort si tragique a causé dans les milieux politiques et littéraires une profonde émotion.

Le corps de Harry Alis a été déposé sur un matelas placé sur le billard, dans la tenue qu'il avait pendant le combat, c'est-à-dire le haut du corps simplement vêtu d'un gilet de flanelle. En effet, avant le combat, M. Le Châtelier ayant une chemise de soie, et Harry Alis une chemise empesée, il avait été décidé que les adversaires enlèveraient leur chemise. Le corps de Harry Alis est gardé par un de ses témoins, M. Hallays, qui, à notre prière, veut bien se déranger et nous faire les déclarations suivantes: « Mon pauvre ami n'a pu prononcer qu'un mot: « Je suis mort. » Bluyssen est parti aussitôt pour Paris, avec la triste mission de prévenir la famille de Harry Alis, et celle d'aller trouver le procureur de la République pour lui demander que le transport à la Morgue n'ait pas lieu et que le corps de notre ami fût transporté chez lui. M. Hallays ajoute que le commissaire de police de Levallois-Perret a fait les constatations. Ce sont les témoins de M. Le Châtelier qui, aussitôt le drame accompli et accompagné de leur client, sont allés le chercher. Pendant les constatations, M. Le Châtelier est resté dans la voiture qui l'avait amené. Le commissaire a saisi les épées et a recueilli les dépositions des témoins. Le juge d'instruction et le substitut se sont transportés à l'île de la Grande-Jatte, pour ouvrir une enquête. Nous nous sommes présentés à heures et demie au domicile de M. Harry Alis, 27, rue Vauquelin. La fatale nouvelle y était encore ignorée. Deux des amis du défunt s'y étaient rendus vers 1 heure; mais ils avaient jugé à propos de préparer Mme Harry Alis à l'apprendre, de lui dire que son mari venait d'être tué en participant au Journal des Débats. La mère de Mme Harry Alis elle-même, qui se trouvait auprès de sa fille n'avait pas été autrement informée. Harry Alis n'avait d'ailleurs rien laissé soupçonner, ce matin, de la rencontre qui avait été décidée entre lui et le capitaine Le Châtelier. « Je n'étais, pour quelques heures s'était-il contenté de déclarer, » Il avait pris son chocolat un peu plus tôt que de coutume, à 8 heures, et il était sorti aussitôt. M. Le Châtelier, l'adversaire de M. Harry Alis, est né en 1855. Il s'était engagé le 21 octobre 1874 et a été promu capitaine le 31 mai 1886. Affecté au 159e d'infanterie, il a donné sa démission l'an dernier, après avoir été officier d'ordonnance de M. de Freycinet, ministre de la guerre. Harry Alis, de son nom Hippolyte Percher, était un de nos plus distingués confrères. Né à Coulevivres (Allier) le 7 octobre 1857, il s'occupa tout d'abord de littérature. Il publia, en 1879, un volume de « Nouvelles », fut secrétaire de la rédaction de la « Revue artistique et littéraire » (Revue verte) et dirigea ensuite le « Panurge ». En 1885, Harry Alis fonda la « Revue contemporaine ». Depuis, il avait un peu abandonné la littérature pour le journalisme. Collaborateur du « Journal des Débats », il s'intéressa vivement au mouvement colonial. Pendant le temps qu'il dirigea les services de l'agence Dalziel, il avait fait pas moins aux travaux du comité de l'Afrique française, dont il fut un des fondateurs avec le prince d'Arenberg et son adversaire d'aujourd'hui M. Le Châtelier. Harry Alis avait perdu sa première femme il y a deux ans; il s'était remarié l'année dernière. Dernière heure

La polémique entre M. Percher et M. Le Châtelier, polémique qui devait amener la rencontre fatale de ce matin, a eu pour origine un article signé « Harry Alis », ayant pour titre: « Les concessions coloniales africaines ». Cet article paru dans le « Journal des Débats », portant la date de dimanche, 27 février, fut lu par M. Le Châtelier qui demanda l'insertion d'une lettre rectificative qui fut immédiatement accordée. M. Percher écrivit alors à M. Le Châtelier une lettre privée à la suite de laquelle ce dernier demanda une réparation par les armes.

Le corps de M. Percher n'a pas encore été ramené à son domicile, 27, rue Vauquelin. Il est toujours étendu sur un matelas, déposé en hâte sur un billard, dans la salle du Moulin-Rouge.

Les constatations médicales terminées, le commissaire de Levallois-Perret, prévenu par les témoins, vint dresser procès-verbal et avertit aussitôt le Parquet de l'issue fatale du duel. Ce n'est qu'après les constatations judiciaires que le corps sera transporté rue Vauquelin.

M. Guillot, juge d'instruction, chargé de l'enquête, s'est rendu, cet après-midi, au « Journal des Débats », pour voir MM. Bluyssen et Hallays, les témoins de M. Harry Alis. Ceux-ci n'étaient pas au journal; le juge les a fait convoquer dans son cabinet afin qu'il puisse, de concert avec eux, procéder aux constatations légales.

Il semble inutile de dépendre le désespoir de Mme Harry Alis, lorsqu'elle a appris, en même temps que le duel de son mari, le résultat fatal de cette rencontre. Son émotion a été telle, qu'il a fallu immédiatement chercher le docteur Bérard, qui avait assisté au combat.

Prévenu par Bérard, le beau-père de M. Percher a quitté l'épave et s'est rendu immédiatement au domicile de son gendre. Dans le vestibule de l'hôtel, garni d'objets rapportés par M. Harry Alis de son voyage en Egypte, un registre a été déposé.

CHAMBRE

Paris, 1er mars.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Brisson.

Le Budget des Colonies

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des colonies.

DISCOURS DE M. DE MONTFORT
M. de Montfort. — Après la révo-

Le gouvernement a le devoir de s'expli-
quer à ce sujet. Quelle politique suivra le
successeur de M. de Lanesau ? Il faut que
la France sache ce que lui coûte, pour une
mauvaise administration de plusieurs années,

Nos effectifs sont insuffisants ; il faut
augmenter les effectifs indigènes. Là où les
services administratifs sont indépendants du
commandement, le désordre est fâcheux ;

En ce qui concerne la politique financière
et économique de M. de Lanesau, elle est
extrêmement mauvaise. Elle est caractérisée
par le monopole de la culture de l'opium.

On dit que c'est opium à été au point de
vue de l'équilibre des budgets du Tonkin.
L'objet de ce monopole est d'ailleurs étrange.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

On a concédé des monopoles qu'on rachète
quelque temps après à des prix exagérés.
A côté de cela, on voit des marchés de gré
à gré pour les docks, les eaux, les messageries
fluviales.

DISCOURS DU PRINCE D'ARENBERG
M. d'Arenberg. — La situation faite aux
commerçants français en Afrique est déplorable.
Des maisons françaises établies près du lac
Victoria ont été pillées. Les armes à la main,
par les troupes d'une Compagnie anglaise ;

Il faut laisser un peu plus de liberté aux
commerçants et aux Compagnies, et organiser
l'armée coloniale. Ce peuple de faire aux
colonies une œuvre prospère. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. BERRY
M. Georges Berry. — Ce qui se dégage
de tout ce débat, c'est que les colonies paraissent
avoir été créées pour le plus grand bien
des banquiers et des fonctionnaires aux
dépens de la métropole. (Très bien ! Très bien !)

L'orateur demande la diminution du nombre
des fonctionnaires et la création d'un crédit
de 30 millions pour établir des colonies
agricultures. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. CHATELAIN
M. Chate Lain, ministre des colonies. —
La mission dont j'ai chargé le capitaine
Binger était une mission de police et non
une mission de conquête. La colonne Mont-
teuil n'a jamais été en danger. Son effectif
va être réduit et le colonel Montteuil a été
rappelé ; la colonne sera désormais com-
mandée par un capitaine sous les ordres
du gouverneur. M. Binger me télégraphie,

En ce qui concerne le chemin de fer de
Dakar à Saint-Louis, le Conseil des ministres
a déclaré de ne pas laisser prescrire les
droits de l'Etat. Une commission sera nommée
dans le but d'examiner si une action
peut-être intentée contre le gouverneur du
Soudan et le commandant des troupes, le
gouvernement conclut contre le gouverneur,
en ce qui concerne la place dans le
Conseil des colonies qui doit être
attribuée au commandant supérieur.

En ce qui concerne la révocation de M.
de Lanesau, le gouvernement s'est tenu
sur sa réserve. Le gouvernement n'a pas
demandé un nouveau gouverneur de la
politi- que de confiance suivie par M. de Lanesau,
vis-à-vis de la cour d'Annam et des
mandarins, attendu que la correction de
la cour d'Annam méritait d'être hautement
reconnue.

La situation est d'ailleurs satisfaisante.
Le Delta est depuis longtemps pacifié.
Quant au territoire militaire, la piraterie
a été totalement éliminée.

La prospérité de cette région est en
progression constante. La situation budgétaire
elle-même est bonne. (Mouvements divers.)

Les treize millions du chemin de fer de
Lang-Son non incorporés constituent la
grande dette du protectorat. Les difficultés
actuelles de la Trésorerie sont dues à deux
millions perdus sur le change et à la provision
de 1.200.000 francs que le protectorat
doit avoir à Paris. Les recettes des douanes
ont augmenté d'une façon rapidement
croissante ; il serait facile de contracter un
emprunt permettant de liquider le passé et
d'assurer l'exécution d'un programme
d'ensemble, mais il y a lieu de procéder d'abord
à un inventaire rigoureux de la situation.

Le gouverneur a chargé un inspecteur
de présenter un rapport sur la gestion
financière des chemins de fer de Lang-Son,
sur la façon dont il a été passé les con-
trats et sur la gestion du protectorat lui-même.
Cette décision affirmait l'intention
du gouvernement d'exiger désormais des
administrations de l'Indo-Chine un absolu
respect des règles auxquelles sont sou-
mises toutes les administrations publiques.

Le temps est passé des contrats à engager
sans adjudication préalable et des en-
jeux à contracter sans autorisation du
Parlement. (Très bien ! Mouvements di-
vers.)

Rien ne s'est fait, d'ailleurs, sous l'admini-
stration de M. de Lanesau, qu'en tout
bien et tout honneur. (Interruptions.)

Le ministre répond ensuite aux critiques
de M. de Montfort, puis il prononce le
discours de M. Berry. M. Berry a été
interrompu par ses réclama- tions.

Le terme en déclarant qu'il fera tout pour
maintenir nos droits, sauvegarder la liberté
commerciale et rendre nos colonies floris-
santes. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. ISAAC
M. Isaac. — On fait de grandes dépenses
pour de nouvelles colonies et on prend pour
cela sur les fonds destinés aux anciennes,
ce n'est pas très heureux comme méthode.

L'orateur cite le cas d'un particulier qui,
en échange d'une redevance de 5.000 francs
par an, aurait obtenu une concession de
cinq millions d'hectares au Gabon.

Il cite une foule de faits défectueux com-
mis par l'administration et termine en de-
mandant la nomination d'une commission
chargée d'examiner les concessions don-
nées et de se rendre compte de la manière
dont elles ont été données. (Applaudis-
sements. Bruits.)

Le Gil Blas a interviewé plusieurs hommes
politiques sur l'opportunité de l'envoi
de la flotte française à Kiel.

Le général Jung, MM. Castelin, Le Hé-
riès, Florens, de Ramel, Trouillot et
Goujet, députés, se sont prononcés contre
l'envoi de la flotte à Kiel et contre la
participation des artistes français à l'Exposition
de Berlin.

Le successeur de M. de Giers
Saint-Petersbourg, 1^{er} mars.
La nomination de M. de Staal au poste
de ministre des affaires étrangères est démentie.

C'est le prince Lobanoff, ancien ambassa-
deur à Vienne, actuellement ambassa-
deur à Berlin, qui est appelé à recueillir la
succession de M. de Giers.

L'ukase ne paraîtra au Journal officiel
qu'après la présentation, par le prince Lo-
banoff, de ses lettres de rappel à l'empereur
Guillaume.

Selon certains bruits, M. de Staal aurait
décliné la succession de M. de Giers.

Le successeur du prince Lobanoff à Ber-
lin n'est pas encore connu ; mais le prince
Dolgorouki, qui est actuellement à Tchén-
nan, semble le candidat le plus en faveur.

Londres, 1^{er} mars.
La presse anglaise opère ce matin une
merveilleuse volte-face.

Après avoir félicité à outrance M. de
Staal de sa nomination au poste de M. de
Giers et l'avoir déclaré l'homme d'Etat
meilleur le plus apte à remplir ce poste, elle
adresse les mêmes félicitations au prince
Lobanoff.

Les Times dit que cette nomination, de-
puis longtemps attendue, est effective
depuis hier et que le prince sera élevé à la
dignité de chancelier de l'Empire.

Les Times dit d'autre part : « Les nom-
breux amis de M. de Staal se félicitent à
Londres qu'il n'ait pas quitté son poste
d'ambassadeur d'Angleterre. En portant
sur lui son choix pour le ministère des
affaires étrangères, le czar a donné une
preuve, de ses intentions pacifiques. La
nomination du prince Lobanoff a exacte-
ment la même signification. »

Le Standard dit que la politique du prin-
ce Lobanoff, dont l'influence est très grande
sera éminemment pacifique.

Le Daily Chronicle dit : « Sans voir dans
cette nomination la preuve d'un penchant
du czar vers la Triple Alliance, elle doit
cependant encourager les espérances de la
France. »

L'Expedition de Madagascar
LE DÉPART DE « BRISBURN »
Toulon, 1^{er} mars.
Le départ du transport *Brisburn*, noli-
se en Angleterre, aura probablement lieu le
17 mars. Il emportera les canonnières en
construction à La Seyne et les officiers af-
fectés à leur service.

A partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel
ordre, des corvées spéciales seront affectées
dans l'arsenal aux préparatifs de l'expédition.

L'ARMEMENT DES TROUPES
Paris, 1^{er} mars.
Afin d'éviter toute cause d'accidents en
cours de traversée, les directions d'artil-
lerie des ports d'embarquement recevront
les armes de tous les militaires dirigés sur
Madagascar. Des armes neuves se ont dis-
tribuées à Madagascar aussitôt après le dé-
barquement à terre des détachements.

Pour remplir les loisis de la longue tra-
versée des soldats, le général Duchesne a
fait réunir les livres de bord des transports
expédiés en Crimée, en Italie, en Chine et
au Mexique.

Les prescriptions concernant l'hygiène,
l'alimentation et la discipline des troupes
vont être l'objet de recommandations muni-
cipales pour le commandant de chaque
transport.

Les affaires de chantage
M. Flory, expert, a examiné hier les livres
de comptabilité du journal *Le Jour*, qui ont
été saisis. On sait que le *Jour* est dirigé
par M. Charles Laurent.

La taxe télégraphique
Un amendement à la loi de finances ten-
dant à compter pour trois mots toutes les
adresses télégraphiques des dépêches cir-
culant à l'intérieur a été déposé à la Cham-
bre par M. Guillemet, député de la Vendée.

Le canal de Suez
On télégraphie de Port-Saïd que, par
suite du mauvais temps, le service est in-
terrompu sur le canal depuis hier matin.

L'impératrice d'Autriche
L'impératrice Elisabeth a quitté Nice au-
jourd'hui, à bord de son yacht *Albatros*, se
rendant en Corse.

L'asile d'aliénés de Marseille
On a, dit-on, constaté certaines irrégu-
larités dans la comptabilité de l'asile d'alié-
nés de Marseille.

La suppression des octrois
La suppression de l'octroi d'Elbeuf a
donné des résultats qui méritent d'être si-
gnalés.

La catastrophe de Montceau
Le Conseil général des mines s'est réuni
à une heure, au ministère des travaux pu-
blics, sous la présidence de M. Linder. Il a
examiné le rapport des ingénieurs du dé-
partement de Saône-et-Loire, chargés de
l'enquête administrative sur la catastrophe
de Montceau-les-Mines.

La santé de nos soldats
La situation sanitaire du 18^e régiment de
dragons, à Melun, s'aggrave considérable-
ment. Sept dragons sont morts, en un mois,
de l'épidémie latente de fièvre typhoïde.

Toutes les précautions possibles avaient
été prises par les officiers pour éviter
les décès si nombreux survenus en
1893 dans les rangs du 2^e hussards, alors
en garnison à Melun, et qui dut partir au
camp de Châlons. On a en la faiblesse
comparable de faire réoccuper le casernement,
et aujourd'hui on voit quel est le triste ré-
sultat.

Le quartier Angereau, à tout jamais in-
fecté, doit être démolit et évacué au plus
tôt, si on ne veut voir s'allonger encore dé-
mesurément cette liste déjà trop longue
des victimes de la diphtérie et de la ty-
phoïde.

LA FUTURE PRODUCTION
C'est très probablement le 1^{er} mars, au
plus tard, que paraîtront les promotions
destinées à combler les vacances produites
dans divers grades par la formation de la
division expéditionnaire de Madagascar.

L'ARRIVÉE DE LA « GASCOGNE »
Le Havre, 1^{er} mars.
A midi 45, la *Gascoigne* est signalée à
trois milles au large. On compte qu'elle en-
trera dans le port à 1 h. 12. Une foule
dense se presse sur les jetées. Les autorités
préparent une réception solennelle.

La *Gascoigne* vient d'entrer dans le port
et a mouillé à quai aux acclamations de la
foule accourue à sa rencontre.

La musique du 124^e et la musique muni-
cipale s'étaient portées sur la jetée et ont
salué l'arrivée du paquebot.

Toutes les autorités du Havre ont tenu à
assister au débarquement et à féliciter le
capitaine Baudelon.

Lorsque, remorqué par le *Titan*, la *Gascoigne*
a eu accosté le quai, les échelles à
peine développées, le public privilégié, les
parents et les journalistes sont montés sur
le pont.

On félicite le commandant Baudelon, qui
est très sensible aux témoignages de sym-
pathies qu'on lui prodigue.

M^{me} Baudelon a été la première embar-
quée.

descendant dans les cabines — car le pont
est inhabordable — et racontent mille his-
toires pour rassurer les trembleurs. Ils di-
sent gravement que l'hélice s'est dévissée
et que l'on fait machine en arrière pour la
relever.

Le vent recommence à souffler. Seul,
j'ose me hasarder à voir s'il n'y a pas
moyen de savoir quelque chose.

L'ouragan se déchaîne de plus belle. Un
premier quartier-maître me voyant cram-
ponné après les bordages vient à moi et me
conseille de rentrer, car, me dit-il, le baro-
mètre descend ; et nous n'allons plus rir.

En effet, au même moment, un énorme
paquet de mer frappe le navire à l'arrière,
le soulève, lui fait faire un plongeon de
l'avant formidable et nous sommes trem-
pés jusqu'aux yeux.

Ce marin m'enleva comme une plume,
m'attacha à sa ceinture avec un crochet et
rampa le long du bord jusqu'à l'entrée des
troisième classe. On avait fermé les por-
tes en dedans. Il nous fallut revenir jus-
qu'au milieu et nous faire ouvrir par les
escaliers des premières, ce qui a duré
longtemps ; nous avions beau frapper, la
tourmente était si forte que l'on ne nous
entendait pas. Enfin un matelot arriva, à la
recherche du premier maître ; nous trouva
suffoqués à demi par l'eau et le vent. Nous
étions sauvés.

A mon arrivée, je passai pour un héros
— pauvre héros ! — sans ce quartier-
maître, la mer m'aurait joliment balancé !

Vers les dix heures du soir, l'ouragan
faisait rage, hurlait. L'intérieur du navire
était insupportable.

L'effet est, à son comble, nous roulons
par terre, hors de nos couchettes ; les en-
fants pleurent, les femmes crient, im-
plorent la Vierge et les saints. On entend
des prières et des invocations. Deux Alle-
mands chantent des cantiques.

Le capitaine fait dire par un officier qu'il
n'y a pas de danger et il nous demande, à
un autre passage et à moi de ce anler la
Gascoigne. J'ai chanté de toutes mes forces.

L'effet est, à son comble, nous roulons
par terre, hors de nos couchettes ; les en-
fants pleurent, les femmes crient, im-
plorent la Vierge et les saints. On entend
des prières et des invocations. Deux Alle-
mands chantent des cantiques.

Le temps ne devient pas meilleur. On a
de la neige, du brouillard.

Le 10 au soir nous rencontrons un navire
anglais venant de Southampton, qui ce-
sange des signaux avec nous. Il doit nous
signaler à New-York. Trois heures après
nous rencontrons une barque abandonnée
qui coule. Nous pensons que le navire qui
l'a fait couler a recueilli l'équipage.

Le 10 au matin un bateau-pilote s'enfuit
devant nos signaux de détresse. A cinq
heures du soir un autre bateau-pilote ap-
proche. Un vieux marin monte et demande
sur quel navire il est. On lui apprend que
c'est la *Gascoigne*. Il nous donne des nou-
velles et dit que l'on nous croit perdus.

Quelques heures du soir nous voyons la côte.
On hurra ! Nous sommes signalés à un
phaque qui tire un coup de canon pour nous
faire voir qu'il nous reconnaît.

A 11 h. du soir, une flotte composée de
dix remorqueurs vient nous saluer. Le télé-
graphe fait des signaux.

Aux secondes classes se trouvaient trois
démobilisés que leur père, habitant New-
York, avait cru perdus. Il était sur l'un
des remorqueurs. On le fit monter à bord.

Quelle émotion ! Le soir, était éclairée
par la pleine lune, une lune claire de nuit
atrocément froide.

Mais quelle traversée ! Que de secous-
ses !

L'escadre russe
Saint-Petersbourg, 1^{er} mars.
Sur l'ordre qui lui a été transmis par le
ministre de la marine, les commandants
des navires de l'escadre russe stationnant
dans le port de Vladivostok ont fait lever
les ancres pour se rendre dans les eaux du
Japon.

Cette escadre se compose de trois cuir-
assés, trois croiseurs et six torpilleurs,
ayant à bord, au total, plus de 5.000 hom-
mes d'équipage.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 103.50 ; Extérieure, 76.95 ; Italien,
87.60 ; Crédit Lyonnais, 835 ; Banque Orlé-
anaise, 708.12 ; Nord-Espagne, 113.75.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)
Aujourd'hui, samedi, 2 mars 1895. 6^e
jour de l'année. Soleil lever, 6 h. 53,
coucher, 5 h. 42. Lune : nouvelle le 24 ;
premier quartier le 4.

Le temps était assez beau hier. Dans
l'après-midi, la température s'était sensibi-
lement adoucie. Au soleil, le thermomètre
s'est élevé jusqu'à 12^e au-dessus.

Une averse de pressions élevées a envahi
l'Europe occidentale et centrale, où le baro-
mètre est en hausse de 5 à 10^{mm} ; le maxi-
mum est sur le sud-est de la France
(273^{mm}) ; d'autre part une baisse impor-
tante est signalée au nord des îles britan-
niques et se propage vers le sud.

Sur nos régions, la température a en-
core été basse durant l'avant-dernière nuit ;
on a eu au Mont-Verlan 6^e de froid, à
Saint-Germain et au Parc 5^e de froid ; hier,
à 3 heures du soir, on avait aux mêmes sta-
tions : + 1^e, + 6^e et + 5^e et le ciel était très
beau.

Aur, à Lyon : hauteur barométrique à
6 heures du soir, 762^{mm}. Pluie depuis
24 h. 0^{mm}.

Températures extrêmes : à l'ombre mini-
mum — 4.5, maximum + 9^e à l'air libre
minimum — 8^e, maximum + 12^e.

Prévision : Temps assez beau.
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage :
7 h. mat. midi 5 h. soir.

Le 28 février... 0^h58 0^h61 0^h59
Le 1^{er} mars... 0^h51 0^h47 0^h47

Musique militaire
Depuis hier, 1^{er} mars, la musique militai-
re joue place Bellecour, de 3 heures à 4
heures et demie.

Ecole polytechnique
Le programme des conditions et connais-
sances exigées pour l'admission à l'école
polytechnique en 1895 est déposé à la Pré-
fecture du Rhône et à la sous-préfecture de
Villefranche, où les intéressés pourront en
prendre connaissance.

Les inscriptions du concours seront re-
çues à la Préfecture (1^{re} division, 3^e bureau)
avant le 1^{er} avril prochain au soir, dernier
délai.

Conseil de guerre de Lyon
Dans sa séance du mercredi 27 février
1895, le Conseil de guerre a, sous la prési-
dence de M. Poncet, lieutenant-colonel du
66^e régiment d'infanterie, rendu les déci-
sions suivantes :

1^o Le nommé Blanc (Joseph-François), réser-
viste de la classe de 1883, du recrutement de
Rhône, déclaré coupable d'insoumission à la
loi sur le recrutement de l'armée en temps de
paix, a été condamné à 3 mois de prison.

2^o Le nommé Ponsot (Philibert), jeune soldat
de la classe 1893, du recrutement de Châlon-
sur-Saône, déclaré coupable d'insoumission à
la loi sur le recrutement de l'armée en temps
de paix, a été condamné à la peine de 6 mois
de prison.

3^o Le nommé Drevet (Paul), caporal au 52^e
régiment d'infanterie, déclaré non coupable à
la majorité de faveur de 3 voix contre 4, de
vol de vin au préjudice de la Commission des
ordinaux du 1^{er} régiment, a été acquitté.

Ministère public : M. le colonel de Gavaret,
commissaire du Gouvernement.
Défenseur : M. Romanet, avocat.

Un nouveau confrère
Nous sommes heureux d'annoncer à nos
lecteurs, la prochaine apparition du *Tout
Lyon*, artistique, littéraire, mondain. Par
suite d'une entente avec la Commission du
bal des étudiants, le premier numéro de ce
journal paraîtra le 10 mars et sera consacré
au compte rendu officiel de cette fête de la
charité. On ne peut débiter sous de plus
favorables auspices.

Se bornant à rendre compte des grands
événements artistiques, littéraires et mon-
dains, le *Tout Lyon* ne paraîtra que pour
ces occasions.

Nous sou- aitions bonne chance et prés-
périté à notre artistique confrère.

Faculté de Droit
Par arrêté en date du 27 février, la chaire
de droit international à la Faculté de droit
de Lyon est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de cette
date, est accordé aux candidats pour pro-
duire leurs titres.

Sur la Saône
Grand émoi hier parmi les riverains de
la Saône, auxquels on venait d'annoncer la
débacle générale des glaces.

Tous prirent aussitôt leurs mesures. Les
mouches cessèrent même leur service. Ce
n'était heureusement qu'une fausse alerte,
car tout s'est borné à la descente de quel-
ques glaçons qui se sont détachés de la
masse au-dessous du barrage de l'île-Barbe
et se sont arrêtés à la hauteur du numé-
ro 67 du quai de Saône.

Le group et l'armée
Croirait-on que nos médecins et nos hôpi-
taux militaires ne sont pas encore pourvus
en permanence de sérum antidiphtérique ?
Ils doivent le demander par dépêche à la
direction du service de santé c'aque fois
qu'un cas se produit. Afin de ne pas lasser
mourir les malades, ils seront souven-
obligés de demander un tube à un mé-
ecin civil. De même on n'a pas encore songé
à leur fournir la seringue spéciale à injec-
tion. Elle coûte de 15 à 18 francs, et ceux
qui n'ont pu l'acheter sont obligés d'en
commander une à leurs confrères civils.

Société d'anthropologie
La Société d'anthropologie tiendra une
séance ce soir, à 4 h. 1/2, précises.

Ordre du jour : 1^o Communications diverses ;
2^o Nouvelles découvertes préhistoriques de
M. Savoye, dans le Beaujolais ; 3^o Idoles en
bronze archaïque de Gonnans (Aube) ;
par M. Ernest Chantre ; 4^o Observations
tératologiques par M. Guinard.

La « Linotte »
Une des plus jeunes et cependant de
plus florissantes sociétés littéraires de
notre ville (nous avons nommé la Linotte)
ont inauguré dimanche prochain ses réu-
nions intimes de gala à eu la généreuse
idée de consacrer la première aux vic-
times du grison, toujours le premier lot

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 2 mars 1895 N° 20

Raymond Meyreuil

PAR GEORGES DE LYS

Il attribua, par suite, son retour en grâce, aux sensations inconscientes éveillées en son cœur par le souvenir du danger subit; danger qui lui avait enlevé un horizon insondable, mais où l'inconnu miroitait dans un vague mystère, comme le reflet d'un firmament étoilé, au fond de ces lacs sans fonds qui dorment dans le cratère des volcans éteints. Ce mirage devait la hanter au sein des souffrances auxquelles la condamnait la continence forcée de Raymond. André ne croyait pas à l'immense ignorance des jeunes filles, il était trop peu de son époque pour admettre qu'il existât une Agnès de nos jours. Idée préconçue lui cacha de fines nuances d'allures, des naïvetés incalculables d'être défigurées en roueries, pour lui laisser voir qu'une jeune femme eût de mordre à la vie et agier par l'incroyable renoncement de celui qui avait épousé. La confiance de Meyreuil, loin d'aviver les scrupules d'André, apaisait presque ceux qui auraient pu le troubler. Il lui semblait, dans sa logique de vivre, qu'une femme jeune et belle ne pouvait indéfiniment se se-

ver d'amour. L'homme, auquel le mariage la rivait, lui refusant les joies de l'épouse, la nature même contraindrait Huberte à se réfugier dans une affection moins platonique. Il se promettait cependant de ne rien faire qui pût précipiter la chute de la jeune femme, mais il se sentait incapable de n'en pas profiter s'il la voyait incertaine. Ne valait-il pas mieux que ce fut lui qu'un autre qui en bénéficiât? Si d'elle-même Huberte cédait, sa conscience ne pouvait rien lui reprocher : le triomphe de l'homme sur ses sens en pareil cas lui semblait la perte de sa réputation, en un mot, le souverain ridicule. André observa donc passivement les allures d'Huberte. La réserve dont elle s'enveloppait lui parut être le masque sous lequel elle tentait de dissimuler sa pudeur aux abois. Son imagination cherchait à retracer les combats intérieurs de son cœur altéré d'amour. Il la voyait se débattre contre la tentation toujours grandissante ; sa vertu, à l'agonie, avait des tressauts brusques de révolte qui se calmaient devant l'aube entrevue des joies humaines. Sans doute alors des envies folles s'emparaient d'elle, mais une secrète et dernière honte la retenait sur le bord de la pente fleurie. Plus avec lui se montrait froide Huberte, plus il se persuadait que sa pensée la hantait. Elle le craignait : celui qu'on redoute est bien près d'être

celui qu'on désire ; et la peur d'une femme devant un homme est le commencement de sa capitulation. Un léger incident vint confirmer ses déductions. Au détour d'un corridor assez sombre, il rencontra brusquement Huberte ; un heurt s'ensuivit qui fit frôler leurs deux visages. Un subtil incarnat envahit le front et les joues de la jeune femme ; sans avoir conscience de son acte, elle se sauva follement. André crut lire dans sa rougeur une sensation émue, dans sa fuite la dernière résistance de sa vertu. Dans de tels moments, le corps du jeune homme n'entendait plus la voix de sa conscience. Aux heures de calme, en revanche, il éprouvait des soupçons de remords. Mais dès qu'il se trouvait près de la jeune femme, le désir seul se levait en lui. Parfois il se jurait une conduite irréprochable, mais faiblement, car il sentait, à n'en pouvoir douter, que si l'occasion se présentait à lui, il serait incapable d'y résister. Un jour Raymond se rendit à Lyon, pour consulter divers documents à la bibliothèque de cette ville. Il comptait se remettre à son grand travail, dès à présent ses forces étaient revenues dans leur plénitude. Magdeleine l'accompagna sous le prétexte divers achats, mais avec l'intention courageuse de lui faire sa confession complète. André, rongé par un spleen persistant,

dérocha un fusil et sortit tirer quelques perdreaux. Restée seule, Huberte songea qu'elle avait promis sa visite à un métrier dont le fermier avait un enfant malade. Elle saisit avec empressement cette occasion de sortir du château et de se distraire à ses propres méditations. Les grands cours ne peuvent mieux supporter leurs souffrances qu'en adoucissant celles d'autrui. Huberte se mit en route, sous l'escorte de ses deux chiens qui bondissaient joyeux d'accompagner leur maîtresse, joie dont ils avaient été privés depuis longtemps. Elle souriait à leurs jeux, et sa main finement gantée les flattait doucement quand ils venaient frôler sa robe de leurs têtes soyeuses. Soudain, des abois joyeux attirèrent l'attention d'Huberte, et elle eut un brusque haut-le-cœur, en apercevant André que les chiens couvraient de caresses. N'importe, songeant à la conduite du jeune homme pendant ces derniers temps, se remémorant la confiance qu'il avait reçue de Raymond, elle chassa de son esprit tout sentiment de crainte. Elle voulait voir dans l'acte outrageant d'André, avant la malade de son mari, qu'un entraînement irréfléchi auquel l'avaient poussé le désespoir et la folie de la jeunesse. André s'était approché, son chapeau à la main, surpris de la rencontrer ; il s'informa auprès de la jeune femme du but de sa course. Sur la réponse d'Huberte, il lui offrit

de l'accompagner, et celle-ci, rassurée par son attitude respectueuse, accepta sa conduite. Elle s'efforçait d'être enjouée pour bien marquer à son cavalier qu'elle avait oublié ses folies. André pénétra avec elle dans la ferme, s'intéressa à l'enfant, et pendant qu'Huberte disait à la mère de venir chercher au château les remèdes prescrits par le médecin qui serait envoyé par elle, André caressait les autres petits et leur mettait dans la main quelques pièces de monnaie. Quand ils se remirent en route, les préventions d'Huberte s'étaient complètement dissipées : elle devint plus confiante et plus expansive avec André, dont la réserve lui semblait le plus sûr garant de repentir. Mais, sous l'enjouement qu'elle affectait, le jeune homme sentit percer une lourde mélancolie, un découragement complet. Et, en vérité, Huberte ne partageait pas la confiance de Raymond, elle souffrait d'autant plus de leur vie commune qu'elle en jugeait la tentative infructueuse ; elle voyait la séparation inéluctable, elle sentait que ce n'était qu'un prolongement d'agonie. André ignorait qu'Huberte eût surpris le secret de sa naissance ; sa tristesse ne pouvait, à ses yeux, avoir de cause qu'en la froideur de Raymond. Une grande pitié lui vint pour la pauvre désertée d'amour et éveilla dans son cœur un sentiment différent de ce-

lui qu'il avait naguère éprouvé auprès de la jeune femme. Seul jusqu'alors le désir avait parlé et maintenant de la compassion naissait un commencement d'amour. Aussitôt un grand trouble s'empara de lui, une timidité invincible coupa court à sa parole naguère si facile. Huberte s'aperçut de ce changement subit et lui demanda s'il souffrait. Son cœur, à ce mot, fit explosion. — Si je souffre ! quand je vous vois malheureuse. Huberte voulut l'arrêter d'un geste impérieux. — Laissez-moi parler, je ne vous demande rien que de m'entendre. Je ne vous dirai pas que je vous aime, si vous en doutez autrefois, vous voyez aujourd'hui dans mes yeux que je ne mens point ; mais vous saurez que ma douleur vient de ce que je ne puis vous rendre la joie au prix de la mienne. Une fatalité vous sépare de Raymond et vous prive à tout jamais du bonheur. — Je sais tout, dit-elle. — Tout ! votre infortune n'est que plus grande. Ah ! le ciel m'ouvre les yeux trop tard ; sans ma vie échevelée, j'aurais pu me faire aimer de vous autrefois ; nous serions unis, heureux, à l'abri du sort fatal qui nous perd tous les deux. (A suivre).

Les Annonces légales, judiciaires et Avis divers sont reçus aux bureaux du journal, 7, place des Terreaux, 7

Maison de Convalescence Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés Appartements à louer meublés ou non 10, Chemin Saint-Maximin LYON-ROUSSEAU

NE PRENEZ PAS LA PEINE de chercher vos chambres ou appartements meublés. Allez au bureau de location « Lyon-Logements », 4, rue Pierre-Cornette, à côté de la place Morand. — Adresses et renseignements gratuits. — Recherches à forfait d'appartements vides et sous-location. Les propriétaires de chambres ou appartements meublés peuvent se faire inscrire.

APPAUVRISSEMENT DU SANG PALES COULEURS ANÉMIE PILULES POURTAL Fer et Colombo CHLOROSE Toniques et reconstituants (3 francs le flacon) Seule préparation ferrugineuse, tonique, reconstituante et antiseptique, immédiatement assimilable, d'une absorption complète et intégrale, n'occasionnant jamais ni constipation, ni troubles gastriques. — Le Colombo y excelle l'appétit, régularise les fonctions des voies digestives, assure la tolérance absolue du fer et favorise la prompt régénération du sang. (Nomb. attest. médic.) Pourtal, Pharmacien-Chimiste, 1^{re} classe, Nîmes et toutes Pharmacies. DÉPOT : Pharmacie BASSET, LYON. — 3, Place des Terreaux. — LYON

ANTICOR VÉTÉR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE Se conserve indéfiniment et sous tous les climats Franco par poste. — Se trouve partout Vente en gros : JACQUET, 1, rue Vauvecour, LYON

JEUNE HOMME instruit, très au courant de la comptabilité et de la correspondance commerciale, pouvant fournir les meilleures références, demande emploi dans maison de commerce de Lyon. Écrire : Bd. D., bureau du journal.

LA FABRIQUE d'huiles d'olive du Midi, demande Représentants sérieux visitant l'épicerie à Lyon et dans les environs. Offres à M. Dervieux, agent principal à St-Fons (Rhône).

Exposition de Lyon 1894 Grande Laiterie et Crèmerie DE BELLECOUR 25, rue Gasparin et rue Simon-Maupin, 2 LAIT STÉRILISÉ pour les enfants élevés au biberon et les malades SYSTÈME PASTEUR SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR Des cheveux et de leur couleur ROYAL SAVIOUX Seul recolorant ne poissant pas CHEZ TOUS LES COIFFEURS

LE QUINA BRUNO A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime après des gourmets. Tel est bien dans le domaine si vaste de l'alimentation où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du QUINA BRUNO, qui nous paraît l'avoir entièrement résolu. A la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : « Avoir de l'appétit ! » il y a pourtant, reconnaissons-le tout d'abord, quina, comme il y a fagot et fagot. Le QUINA BRUNO nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation hors de pair qui, partout, le fait mettre à la place d'ignorer. D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, éblouant en ses reflets dorés, le QUINA BRUNO charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se troublant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement sous le nom de quina, le QUINA BRUNO est devenu rapidement, auprès du consommateur, comme de l'élegante mondaine, l'apéritif nécessaire, l'introduit obligé, le prophète préparant les voies du divin apéritif, le digestif par excellence. Ses qualités antifebriles éminemment toniques l'ont fait placer par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres. Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de névroses et d'anémie où chacun de nous brûle la vie à toute vapeur. Le préparateur du QUINA BRUNO, M. Bruno Tavernier, avait, en sa qualité de pharmacien, mieux que personne le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut-on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les faveurs qu'on accueilli son apparition. Sa limpidité constante, la finesse de son arôme et sa ravissante couleur ambrée en font le QUINA le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables. Fabrique : 36, quai Fulchiron, Lyon Prix : 3 fr. 50 le litre. — 12 litres : 30 fr. Envoi franco à partir de 2 litres

Royal Windsor LE CÉLEBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX Avez-vous des Cheveux gris? Avez-vous des Pellicules? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons le mot ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. Entrepôt : 22, rue de l'Écluse, PARIS Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

On Demande de bons greffeurs et de bons attacheurs. S'adresser chez M. Ch. Delharpe, château du Donjon, à St-Vérand, canton du Bois-d'Oingt (Rhône). Pour Genève, un employé ayant la pratique des affaires comptables et de la correspondance commerciale, pouvant fournir les meilleures références, demande emploi dans maison de commerce de Lyon. Écrire : Bd. D., bureau du journal. PREMIÈRE OUVRIÈRE modiste expérimentée pour belles modes, est demandée. Modes Parisiennes, rue du Lac, 33, Vevey (Suisse).

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG centre L'INCENDIE 29, Rue de Richelieu, PARIS La Société demande des courtiers, Agents et inspecteurs producteurs dans toute la France, elle reçoit directement les propositions. ÉCRITES REMISES

ÉPICERIE LACHENAL 28, Cours Gambetta Maison de confiance Vins fins, Liqueurs de toutes marques, Confiteries, Conserves, Pâtes, etc. APERÇU DE QUELQUES PRIX : Chartre du Couv., verte 8.95 | Chocolat Menier, 1/2 kil. 1.60 | jaune 6.95 | Poulain 1.35 | Absinthe Pernod 3.20 | Cacao Van Houten 3.90 | Arquebuse St-Genis 3.60 | Thé vert 3.10 | Ambr Picon 2.20 | Café extra 4.25 | Rhum Saint-James 2.90 | Café extra 4.25 | Chauvet 3.10 | Tapioca, le paquet 2.45 Livraison franco à domicile. — 28, cours Gambetta, 28 Dépôt des produits de la Grande-Chartreuse

PAUPY, 7, r. Bodin vient de recevoir des POTAGES A LA MINUTE et d'autres produits MAGGI ON TROUVE LE NOUVEAU LYON Dans tous les kiosques

Maison J. BADOUD & Co 217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vaudrey, 13 LYON (Guillotière) Nous sommes heureux d'annoncer à notre nombre clientèle que les principales maisons d'Épicerie et de Comestibles continueront à vendre nos vins rouges et blancs, en bouteilles cachetées, aux prix suivants : VINS ROUGES Cachet bleu, le litre 0.40 | Cachet vert, le litre 0.65 | » marron » 0.45 | » jaune » 0.75 | » rouge » 0.55 | » orange » 1.00 VINS BLANCS Cachet vert, le litre 0.65 | Cachet jaune, le litre 0.75 Bordeaux blancs, en bouteilles, cachet jaune » 1.00 Vins blancs suisses, en fûts et en bouteilles Grand Choix de Bordeaux, Beaujolais, Bourgognes EN FûTS ET EN BOUTEILLES SPÉCIALES La Maison livre au commerce de gros des Vins de sa récolte, depuis 15 fr. l'hectolitre et au-dessus. Tous nos vins sont garantis naturels

PAPIERS PEINTS Dans tous les genres B. COLIN 7, Rue de l'Hotel-de-Ville, 7 En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux LYON Décorations, tentures de tous styles. — Baguettes, rosaces, paravents et devant de cheminée. Excellente affaire dans maison de vélo, pour un jeune homme disposant de 10,000 fr. — S'adresser à M. David, 7, rue de la Michodière, Paris.

PARADIS PERDU PAR Jules Mary — Il y a longtemps ? — Hier. Villadon réfléchit. Il semblait un peu ému. Cependant il dit : — Je ne vous fais pas de reproches, mon fils. Je comprends très bien quel a été le sentiment qui vous a conduit chez Renaudière. Vous aimez Gillette. Vous la saviez malheureuse. Vous êtes allé la consoler. Elle vous aime. Votre présence seule, votre vue a dû la soulager, lui faire beaucoup de bien. Vous avez donc bien fait d'aller chez elle, et vous avez bien fait aussi de ne me le point cacher. — Oh ! mon père, dit André attendri par cette loyauté, que vous êtes bon ! — Il n'y a point là de honte, mon enfant... mais est-juste. Encouragé, André continua : — Je suis allé voir Gillette, mon père, non pas seulement pour la consoler, mais encore pour lui dire que je suis persuadé, comme elle l'est elle-même, de l'innocence de son père. — Et qui vous prouve donc cette innocence? fit brusquement le comte de Villadon, le sourcil froncé, les yeux méchants. — Le crime, s'il y a eu crime, car ce n'est pas non plus prouvé, aurait eu le vol pour mobile. Voilà ce qui me semble clair, d'après les on-dit et l'enquête. — Mais, tout d'abord, il a été reconnu par l'ouverture du testament que, chez Courgeot, il n'y avait rien à voler. Ensuite on ne devient pas le jour au lendemain, un assassin et un voleur. Le docteur Renaudière a toujours vécu d'une vie modeste. On n'a rien à lui reprocher. Il a la réputation d'un médecin dévoué, n'écrouant pas ses clients, comme on dit, se dérangeant à toute heure de la nuit, en toute saison, et quelque temps qu'il fasse... C'est un honnête homme... — Qu'en savez-vous ? — Et vous, mon père, savez-vous le contraire ? Un honnête homme ! Villadon entendait son fils proclamer que Renaudière était un honnête homme ! Quel supplice ! Sur ses lèvres arrivaient les épithètes les plus outrageantes, les plus sanglantes injures !... Mais il ne pouvait parler ! — Enfin, dit-il à voix basse, tout ceci n'est point notre affaire ; que Renaudière ait assassiné la servante de Courgeot, que celle-ci se soit réellement pendue, peu nous importe. Renaudière n'est pas de notre famille et fort heureusement pas même de nos amis. Mais il est le père de Gillette, de Gillette que j'aime ! s'écria le jeune homme avec chaleur. — Ce qui veut dire ? — Ce qui veut dire qu'aussi bien que Gillette, je crois que le docteur est innocent et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour le sauver... — Je ne comprends pas, dit le comte debout. — Je suis avocat, mon père, et je le défendrai... Villadon, blême, effrayant, laissait tomber sur son fils un regard de folie. Il se contentait pourtant, mais telle fut

la violence de son effort qu'un peu de sueur lui vint au front. André avait parlé d'un ton ferme. Sa décision était formelle. Comment le comte allait-il s'y prendre pour l'empêcher de revenir sur cette décision ! — Pourquoi veux-tu défendre cet homme ? — Je vous l'ai dit. Pour deux raisons. D'abord parce que je suis convaincu de son innocence. Ensuite parce que Gillette est sa fille. — Ta conviction de son innocence, en somme, ne repose sur rien de précis, rien de probant. — C'est une conviction morale. Je n'ai pas encore examiné l'enquête, je le ferai ces jours-ci. — Et si cette conviction changeait ? — Impossible. — Si tu apprenais que tu t'es trompé et que bien vraiment Renaudière a assassiné Virginie La Touche ? — Je le défendrai encore par amour pour Gillette. — Et si je te priais de n'en rien faire ? — Mon père ! — Si je te disais : Laisse cet homme se tirer seul du danger qui le menace, abandonne-le à sa destinée ? — Je ne vous écarterais pas, mon père. — Si je te disais que tu ne peux pas, que tu ne dois pas défendre cet homme ? — Je vous rappellerai, si vous me disiez cela, qu'une fois déjà je vous ai obéi, alors partant que cette obéissance brisait mon cœur... je vous ai obéi sans que vous ayez voulu expliquer les raisons mystérieuses de la volonté sous laquelle je m'inclinai ; mais aujourd'hui... — Mais aujourd'hui, mon père ?

— Je suis avocat, mon père, et de plus j'aime Gillette. Depuis longtemps le comte de Villadon avait jeté son journal. Il se promettait à grands pas dans le salon. Une paleur extrême couvrait son visage. — Il se pourrait ! il se pourrait ! murmura-t-il... Non, jamais ! Il se fit un silence pendant lequel les deux hommes, sans se regarder, ne perdant rien de ce qui se passe en eux, et tout en tenant les yeux baissés, s'observaient. — Mon fils, vous m'avez demandé Gillette en mariage. J'ai refusé. Et je n'ai pu vous expliquer les motifs de ce refus. Cependant, malgré tout votre tristesse, vous ne vous êtes pas révolté. En ce moment, vous me parlez de défendre Renaudière et de l'enlever au château. Personne au monde, si Renaudière accepte, ne peut vous en empêcher. Pour tant, mon fils, — et sachez-vous que je n'ordonne pas, cette fois, je me contente de vous supplier, — pourtant je vous prie de n'en rien faire. — La raison ? — Renaudière est coupable. André fit un brusque mouvement de surprise et se rapprocha du comte. — Que dites-vous là, mon père ? Que savez-vous donc ? — Je dis, fit le comte en élevant la voix, que cet homme est un misérable capable des plus odieuses actions, je dis que, quelle que soit sa réputation et quelle que soit son apparente probité, il y a dans le passé de cet homme un forfait si grand, que je suis persuadé qu'il n'a pas dû reculer devant un assassinat, son premier crime, le crime de sa jeunesse, étant plus grand qu'un assassinat. — Un forfait ? Et de quoi parlez-vous donc, mon père ? — Je ne puis m'expliquer davantage. André fronça le sourcil et dit d'un ton ferme : — Puisque vous l'accusez, mon père, prouvez du moins votre accusation, et puisque vous êtes convaincu que ce Renaudière est un misérable, faites du moins entrer cette conviction dans mon esprit. — Ce secret n'est pas le mien, mon fils... dit le pauvre homme d'une voix basse qu'André entendit à peine, mais croisez-moi, ton père ne peut mentir... — Ne puis-je donc partager ce secret ? Ne pouvez-vous me le confier ? Il restera à jamais enseveli dans mon cœur : ai-je besoin de vous le promettre ? Oui, le comte y pensait. Certes, André fut revenu sur sa volonté de défendre Renaudière, si le comte lui avait dévoilé l'infamie du médecin, son odieux crime ! Mais comme elle était grave, cette révélation ! Aiasi, il dirait à cet enfant qui avait conservé si pur le souvenir de sa mère, qui n'avait rien oublié de ses tendresses, qui tous les jours se rappelait son gracieux et mélancolique visage, il dirait à cet enfant que sa mère avait été victime de cet homme ? Quelque innocent qu'elle fût, ce qu'il raconterait n'effaçait-il pas à jamais le charme de ses souvenirs, n'assemblerait-il pas ce doux visage de la disparue, restée jeune et vivante dans les rêves du fils ? Que deviendrait le culte de l'enfant pour sa mère ? Quel désenchantement et, pour le reste de la vie, quelle noire

tristesse !... Certes, il haïssait Villadon ! Mais sa vie serait empoisonnée. Et sa haine, ajoutée à celle du comte, ajoutée à celle du monde entier avait connu le sacrifice, sa haine se heurterait vainement contre le misérable et serait impuissante à le punir. — Des lors, fallait-il instruire André du passé funeste ? Non, mille fois non ! Ce secret mourrait avec le comte ! Et la mère, mystérieusement disparue, continuerait de vivre, dans le souvenir du fils, enveloppée de son aurole de pureté, de tendresse et de dévouement. Mais s'il ne disait rien, si le comte se taisait, il allait se heurter aux questions d'André, toujours les mêmes et bientôt obsédantes... Que savait Villadon sur Renaudière ? Il avait parlé d'un forfait. Quel était ce forfait ? Il le croyait coupable de l'assassinat de Virginie La Touche. Pourquoi cette croyance et sur quoi reposait-elle ? Mais il aimait mieux s'entendre adresser ces questions, encore bien qu'il sût qu'il n'y pourrait répondre ; il aimait mieux entrer pour la seconde fois en lutte avec son fils ; du moins il sauverait la mémoire de Fernande. André assistait à ces perplexités. Il ne les comprenait pas. Il s'en étonnait. Pour la seconde fois, il se disait qu'entre Renaudière et le comte devait, jadis, s'être passé une étrange et dramatique histoire. De la cette haine chez le médecin, cette haine chez le comte, qu'il avait si bien vue lorsqu'il avait parlé aux deux hommes de son amour pour Gillette. Qui la lui raconterait, cette histoire ? Qui la lui expliquerait, cette haine ? (A suivre)

Signature du Gérant

Signature du Gérant